

PMAF



hiver N° 3
96

champ libre

PROTECTION MONDIALE DES ANIMAUX DE FERME



DOSSIER :

Tour de France
contre l'élevage
en batterie des
veaux.

La PMAF produit
un nouveau film
exceptionnel

ETRES SENSIBLES OU PRODUITS AGRICOLES ?
UNE IMPORTANTE NOUVELLE CAMPAGNE

Chers Amis,

Manifestement, les choses bougent en France. Les professionnels de la viande semblent de plus en plus s'inquiéter du bien-être des animaux.

La preuve en est, ce débat organisé tout récemment à Paris intitulé "Pour une éthique du transport et de l'abattage des animaux de boucherie". Nous avons organisé une petite manifestation à l'entrée de cette conférence, pour rappeler notre exigence d'obtenir une limitation à 8 heures de la durée des transports d'animaux. Au Mans, a également été organisé un symposium international sur les veaux. Leur bien-être a été l'un des principaux sujets de discussion.

Le Syndicat National des Vétérinaires d'Exercice Libéral a aussi organisé un colloque intitulé "Élevage et bien-être des animaux".

Notre Ministre de l'Agriculture, Philippe Vasseur, semble également témoigner un intérêt au bien-être des animaux. Il a décidé, récemment, d'interdire l'achat, par les Haras Nationaux, de chevaux de trait ayant subi une caudectomie, ainsi que l'accès de ceux-ci aux concours et aux manifestations. M. Vasseur a précisé "qu'il s'agit là du point de départ d'une série d'actions destinées à faire respecter un code de bonne conduite à l'égard des animaux" et qu'il veillerait "à abolir toute mesure ou pratique entravant le bien-être des animaux de manière injustifiée tout en veillant, évidemment, aux intérêts légitimes des éleveurs".

Voilà donc quelques notes d'espoir qui prouvent, si besoin est, que notre cause commence enfin à trouver un certain écho parmi les professionnels et les hommes politiques.

Vous verrez, à la lecture de ce bulletin, que nous ne sommes pas restés inactifs ces derniers mois. Pourtant, nous restons avec le sentiment de ne pas en avoir fait assez, de ne pas pouvoir en faire assez. Il y a tant d'animaux qui souffrent !



Ce n'est que par un combat sans faille que nous verrons nos idées triompher. Nous devons sans cesse montrer et dénoncer les abus qui existent dans les élevages, les transports et les abattoirs, afin que

tout le monde en soit informé et que personne ne les oublie.

Dans cette optique, nous avons réalisé un nouveau film, intégralement tourné en France, sur l'élevage intensif, les marchés aux bestiaux et l'abattage.

En 1993, c'était sur le marché de Requista que nous avions filmé des moutons entassés dans un camion surchargé et, à Lassac, des bovins battus avec une effroyable brutalité. En 1994, nous avons filmé des pratiques tout aussi scandaleuses, sur les marchés de Trie-sur-Baïse et de Rabastens.

Ce n'est que grâce à votre aide que nous pourrions poursuivre nos actions, et de votre générosité dépend notre efficacité.

Merci de penser à renouveler votre adhésion pour l'année 1996. Merci à tous ceux qui pourront nous adresser un nouveau don. La PMAF a aussi un grand besoin de nouveaux membres. Notre représentativité en dépend. N'hésitez pas à parler de nos actions autour de vous. N'oubliez pas que des tracts à distribuer sont à votre disposition.

Je vous souhaite à tous une très bonne année 1996.

Cordialement,

Ghislain Zuccolo

Coordinateur France

INFOS

L'Afrique du Sud interdit les importations de moutons vivants

L'Afrique du Sud a décidé de ne pas permettre les importations de moutons vivants d'Australie destinés à l'abattage. Lorsqu'il a annoncé cette décision, le Ministre de l'Agriculture de l'Afrique du Sud, le Docteur Kraai Van Niekerk, a déclaré que le transport d'animaux vivants est "archaïque et inhumain ... et que l'on ne devrait pas autoriser ce commerce".

Cette décision est très réconfortante. Malheureusement, l'Australie et la Nouvelle-Zélande continuent d'exporter chaque année 6 millions de moutons vivants vers le Moyen-Orient. Les animaux voyagent dans d'immenses cargos, souvent pendant plusieurs semaines et dans des conditions déplorables.

Oeufs : un emballage plus clair

La Commission de l'Union Européenne autorise désormais la vente d'oeufs de poules élevées en cage dans des boîtes portant la mention "Oeufs de poules élevées en batterie". La PMAF considère qu'une telle mention devrait être obligatoire.

En effet, en France, les boîtes d'oeufs qui proviennent d'élevages intensifs portent souvent les mentions "oeufs frais", "oeufs de la ferme" et arborent des scènes bucoliques de poules dans un pré. Ces mentions ont généralement pour objectif de cacher aux consommateurs la véritable origine des oeufs.

Agissons :

Vous pouvez écrire à Philippe Vasseur, Ministre de l'Agriculture. Rappelez-lui que la législation européenne permet que l'emballage des oeufs produits de façon intensive, porte la mention "oeufs de poules élevées en batterie" et demandez-lui de rendre obligatoire une telle inscription.

Monsieur Philippe Vasseur
Ministre de l'Agriculture, de la Pêche
et de l'Alimentation
78 rue de Varenne
75700 Paris.

Plus de foie gras à bord

4 compagnies aériennes ont décidé, récemment, d'exclure le foie gras de tous leurs menus. Il s'agit de South African Airways, Air Canada, American Airlines et Suisse Air. Ce produit demeure toutefois au goût du jour sur les lignes Air France.



Agissons :

Vous pouvez écrire aux compagnies Air France et Sabena et leur demander de ne plus servir de foie gras sur leurs lignes.

Air France
1 square Max-Hymans
75757 Paris Cedex 15.

Nos amis belges de l'association GAIA mènent une campagne similaire auprès de la Sabena. Vous pouvez donc envoyer un courrier identique à :

Sabena
19 rue de la Paix
75002 Paris

Plus de poules aux oeufs d'or

L'oeuf est en crise. Les producteurs ont bien du mal à tirer quelque bénéfice de leurs élevages en batterie de poules pondeuses, système qu'ils continuent pourtant à utiliser. La cause en est simple. A force de pousser les animaux à produire toujours plus, il y a surproduction et les prix s'effondrent. Une poule d'élevage pond environ 280 oeufs par an. C'est déjà énorme. Or, chaque année, une poule pond 3,5 oeufs de plus "grâce" aux progrès techniques. Pour éviter la crise, les éleveurs ont abattu, en avril dernier, 1 million de poules. Mais où s'arrêtera le progrès ? Ces pauvres animaux n'en peuvent plus d'être surmenés !



*que
sais-je?*

L'ANIMAL DANS LES PRATIQUES DE CONSOMMATION

FLORENCE BURGAT



PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE

A lire absolument !

Un excellent ouvrage, écrit par Florence Burgat, intitulé "L'animal dans les pratiques de consommation", vient d'être publié dans la collection "Que sais-je ?" aux Presses Universitaires de France.

La question de la consommation carnée est le plus souvent traitée sous les seuls aspects économiques de la production et de la consommation. Sans omettre d'en présenter le détail des résultats chiffrés (évolution, en France et sur le plan mondial, de la production de viande de boucherie, de charcuterie, de volailles, de foie gras, de lait, d'oeufs ; abattages par têtes ; évolution de la consommation, en France et en Europe (par habitant et par an), hippophagie, cynophagie...), cette étude est pour l'essentiel consacrée à la mise à jour, d'une part, de l'ensemble des processus par lesquels l'animal est transformé en viande (élevage, transport, abattage) et, d'autre part, aux changements profonds qui affectent la réception sociale de cette denrée -la viande- dont nul ne souhaite faire la généalogie.

Cet ouvrage, facile à consulter et à lire, est une mine d'informations que tout protecteur des animaux de ferme devrait avoir à portée de la main. Nous vous en recommandons vivement l'achat. Vous pouvez le commander directement à la PMAF, contre un chèque de 40 francs, plus 10 francs de frais de port, ou chez votre libraire.

ELEVAGE



La PMAF part en tournée à travers la France contre l'élevage en batterie des veaux.

Le veau et la France, c'est une véritable histoire d'amour. Mais à sens unique, car les veaux se passeraient, sans nul doute, bien volontiers, de ce goût qu'ont les Français pour leur tendre chair ! Dans notre pays, plus de deux millions de veaux sont abattus chaque année. Avec ce chiffre, les Français se positionnent comme premiers consommateurs européens de viande de veau. C'est donc avec une certaine appréhension que nous avons organisé notre tour de France "Halte à l'élevage en batterie des veaux".

Nous avons tort ! Même si les Français aiment la viande de veau, ce n'est pas pour autant qu'ils acceptent les cruelles conditions dans lesquelles les veaux sont élevés.

Notre tour de France s'est étalé sur deux semaines. Au total, dix villes ont été visitées, avec un chef cuisinier "démoniaque" et "Victor", la copie conforme d'un veau, enfermé dans une caisse typique en bois. A chaque étape, nous avons fait signer nos

pétitions, distribué des cartes postales à envoyer au Ministre de l'Agriculture, appelé les consommateurs à refuser la viande de veaux élevés en batterie et rencontré les médias.

La première étape de notre tour était Le Mans, le jour où était organisé un "Symposium International sur le Veau". Nous avons affirmé aux éleveurs présents notre détermination à faire changer cette méthode d'élevage. La deuxième étape était Paris,

devant le Ministère de l'Agriculture, où nous avons été reçus par le chef de cabinet de Philippe Vasseur, à qui nous avons remis 10 000 signatures contre l'élevage en batterie des veaux. Notre action a été filmée par TF1 pour le journal de 13 heures. La tournée s'est poursuivie à Rouen, Lille, Strasbourg, Mulhouse, Lyon, Grenoble, Marseille et Nice. Au total, cette

action a été annoncée sur 2 télévisions nationales et nous avons rencontré 10 télévisions locales (France 3, M6), 17 radios locales, 13 journaux locaux, 4 journaux nationaux et l'Agence France Presse Photos.

Une trentaine de députés membres du Parlement Européen sont venus nous exprimer leur soutien en participant à une séance photo, lors de notre passage à Strasbourg.

De nombreux députés à l'Assemblée Nationale et au Parlement Européen nous ont, par ailleurs, envoyé des messages de soutien. Il s'agit, entre autres, de Madame Françoise Grossetete, Député au Parlement Européen, de Messieurs André Gérin et Francisque Perrut, Députés du Rhône et de Monsieur Marc Reymann, Député de Strasbourg qui est venu en personne à notre stand.

Notre tour s'est ensuite étendu dans d'autres pays, notamment en Belgique, en Allemagne, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni, en Irlande et en Italie. Au total, nous avons visité plus de 40 villes d'Europe.

Merci à tous pour votre généreux soutien financier qui nous a permis d'organiser ce tour. Un très grand merci également à tous les membres qui nous ont apporté leur soutien en venant nous aider, dans chaque ville, à distribuer nos tracts et faire signer nos pétitions, tout cela dans la bonne humeur.

Dans les semaines à venir, le Conseil Européen des Ministres de l'Agriculture va discuter à nouveau des conditions d'élevage des veaux. Notre gouvernement ne pourra pas ignorer que de plus en plus de Français sont sensibles à ce problème.

Agissons : Vous trouverez, avec ce bulletin, une carte postale à envoyer au Ministre de l'Agriculture, lui demandant de se prononcer en faveur d'une interdiction, dans l'Union Européenne, de l'élevage des veaux en batterie. Vous pouvez nous en demander d'autres, si vous le souhaitez, pour les distribuer à vos amis (une participation financière serait la bienvenue). N'oubliez pas non plus que nous tenons toujours à votre disposition des pétitions.



Ghislain Zuccolo présente à la presse des pétitions



Nathalie Becker, déguisée en chef cuisinier diabolique, interviewée par M6 Lyon



A gauche : Marc Reymann, Député à l'Assemblée Nationale, est venu nous apporter son soutien à Strasbourg. A droite : Rosette Rampello

La PMAF produit un nouveau film exceptionnel.



Grâce à d'importantes donations de Charles Notin, de la "Fondation Assistance Aux Animaux" et à votre aide, nous avons été en mesure de réaliser une nouvelle vidéo intitulée "Les coulisses de l'élevage moderne".

L'intégralité des scènes de cette vidéo ont été tournées en France ces treize derniers mois.

Après avoir réalisé un film sur le transport des animaux, qui a choqué la France entière, la PMAF a enquêté sur les élevages intensifs, sur les marchés aux bestiaux et sur l'abattage. Notre vidéo a été remise à Philippe Vasseur, Ministre de l'Agriculture, et à Franz Fischler, Commissaire européen chargé de l'Agriculture. Elle révèle les résultats de notre enquête. Notre film montre :

Des veaux élevés en batterie :

En France, deux millions de veaux sont élevés chaque année dans des boxes individuels. Ces boxes sont si étroits qu'après l'âge de 15 jours, les veaux ne peuvent plus se retourner sur eux-mêmes.

La PMAF a enquêté dans 3 fermes dans le sud-ouest de la France. Dans une ferme, les veaux ont la tête coincée entre des barreaux. Dans une autre, on voit des veaux enfermés pour la première fois dans des boxes individuels. On les attache étroitement au moyen d'un collier de fer à une corde qui va du haut de la caisse au plancher. Ils sont manifestement effrayés et en état de détresse. Ils se débattent en vain pour s'échapper. Les veaux peuvent à peine bouger. Ils peuvent seulement faire un ou deux pas vers l'avant ou vers l'arrière.

La plupart des veaux élevés dans ces boxes ne sont nourris qu'avec une alimentation liquide nuisible à leur santé. Cette alimentation altère complètement le développement normal de leur estomac.

Des poules pondeuses élevées en batterie :

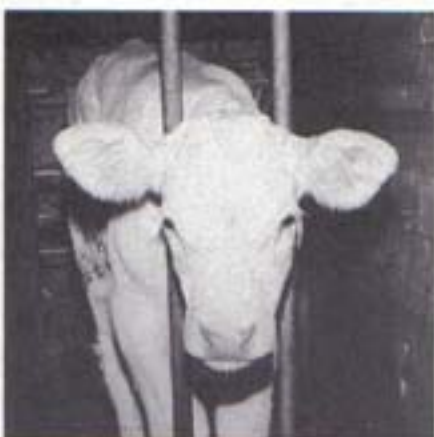
50 millions de poules pondeuses sont élevées en batterie, chaque année, en France. Nous avons filmé de tels élevages en Bretagne. On peut voir des poules enfermées dans des petites cages où elles ne peuvent même pas étendre leurs ailes. Les poules, ainsi emprisonnées ne peuvent ni marcher, ni voler, ni construire un nid, ni gratter, ni picorer le sol.

A cause du manque d'exercice, leurs os deviennent cassants et beaucoup d'entre elles arrivent à l'abattoir avec des fractures.

Des truies dans des cages de mise bas :

La majeure partie des truies en France, lorsqu'elles sont prêtes à mettre bas, sont placées dans une stalle qui est très étroite. Elles y sont emprisonnées pour 3 à 4 semaines, deux fois par an. La plupart du reste du temps, elles sont enfermées dans une cage de gestation également très étroite.

Dans son milieu naturel, une truie construit un grand nid avec des feuilles et des brindilles dans lequel elle met au monde ses porcelets.



Des jeunes cochons entassés dans des bâtiments clos :

La plupart des jeunes cochons sont entassés dans des bâtiments au sol dur, sans paille ni litière. Comme la plupart des animaux des élevages industriels, ils passent leur existence dans un environnement appauvri et lugubre. Ils ne respirent jamais d'air frais et ne voient la lumière du jour que lorsqu'on les emmène à l'abattoir. Dans de telles conditions, beaucoup de jeunes cochons tombent malades.

Des poulets de chair dans un élevage intensif :

En France, 800 millions de poulets sont abattus chaque année et la



majorité partie d'entre eux sont entassés dans d'énormes hangars obscurs. Chaque hangar peut contenir 10 000, 20 000 voire parfois 100 000 poulets.

Les poulets d'aujourd'hui ont été sélectionnés afin d'atteindre le poids d'abattage deux fois plus vite que leurs congénères d'il y a 30 ans. Leur squelette, qui se développe en revanche à une vitesse "naturelle", supporte mal un corps trop lourd, et un grand nombre de ces volailles souffrent de douloureuses déformations des pattes et des articulations qui les rendent parfois infirmes.

Les dindes :

La plus grande partie des dindes sont élevées intensivement, dans les mêmes conditions que les poulets. Environ 100 millions de dindes sont abattues, en France, chaque année. Plus de 6 millions meurent avant même d'avoir atteint leur âge d'abattage qui est d'environ 16 semaines.

Sur les marchés aux bestiaux :

Nous avons filmé sur le marché porcin de Trie-sur-Baïse le transport de jeunes cochons dans des véhicules extrêmement surchargés. Au marché de Rabastens, nous avons filmé des bovins blessés et des bovins brutalisés lors de leur chargement.



L'abattage :

La législation de l'UE prévoit que l'étourdissement des bovins doit être pratiqué sur le front avant leur égorgement. Nous avons filmé des bovins étourdis à tort, à l'arrière de la tête ce qui peut être inefficace. Notre film montre un bovin blessé et titubant à la suite d'un premier étourdissement raté. Après un moment trop long, l'animal est étourdi une seconde fois. On voit également, sur notre vidéo, un cochon qui, après avoir été étourdi, semble reprendre conscience lors de son égorgement.

Nous avons largement diffusé ce film auprès de la presse. Patrick Poivre d'Arvor en a montré des extraits au journal télévisé de TF1 et plusieurs journaux y ont consacré un article.

Agissons : Nous espérons que vous serez très nombreux à commander notre nouvelle vidéo "Les coulisses de l'élevage moderne". Elle est en vente au prix de 100 Francs, plus 18 francs de frais de port.

Envoyez votre commande à la :

PMAF
4 rue-Maurice Barrès
57000 METZ



Sancoins : un marché où la souffrance a droit de cité.

En mai dernier, Claire Sloan, éleveur de moutons, nous a fait parvenir un rapport accablant dénonçant les nombreux problèmes de protection animale existant sur le marché aux bestiaux de Sancoins, dans le Cher.

Ce marché s'étend sur 17 hectares et accueille un demi-million d'animaux par an. S'agissant du plus grand marché de ce type en Europe, on aurait pu l'espérer exemplaire, en ce qui concerne le traitement des animaux. L'enquête de Claire Sloan, qui a duré 6 mois, a démontré qu'il n'en était rien.

Durant toute l'enquête, les animaux malades, blessés, accidentés ont été, hélas, monnaie courante.

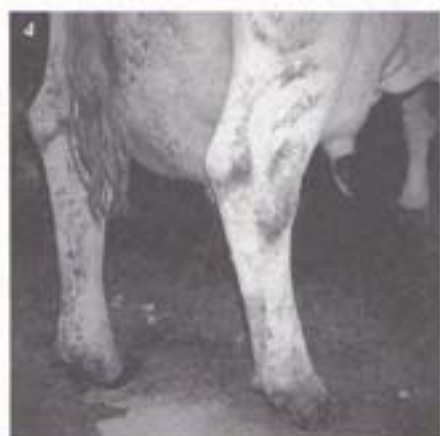
A plusieurs reprises, Claire Sloan a vu une vieille vache de réforme affaiblie tomber dans les couloirs, ayant été poussée trop fort. Dans son rapport, elle cite de nombreux exemples à l'appui :

"Une vache laitière ne pouvait plus se lever. Avec l'aide -excessive- d'un aiguillon électrique, le propriétaire l'avait fait se déplacer à genoux de quelques mètres jusqu'à ce qu'elle soit mise en travers du couloir central." Et de renchérir "A plusieurs reprises, j'ai constaté que des bêtes mourantes étaient laissées sous les pattes des



autres sur le béton des parcs. Selon un vétérinaire, il n'était pas surprenant que des animaux soient morts, car ils avaient souvent effectué un très long parcours, sans eau ni nourriture. Le 19 mai, un veau âgé de plusieurs semaines était abandonné dans un parc aplati sur le béton dans une flaque de diarrhée, toujours en vie, pendant au moins une heure. Le 28 juillet, un veau de quelques jours a été laissé dans un couloir, respirant à peine, souffrant de déshydratation, selon le conducteur du camion, il allait recevoir des soins plusieurs heures plus tard, au bout du voyage..."

On impose parfois un long et pénible voyage vers l'abattoir aux animaux blessés ou accidentés sur le marché, dans l'espoir de tirer encore quelques centaines de francs de leur carcasse.



Un abattage d'urgence sur place éviterait bien des souffrances. Mais dans ce cas, la carcasse ne pourrait être récupérée que pour l'équarrissage.

Un jour, Clare Sloan constata qu'un mouton était mourant, éventré, il avait visiblement été abandonné par son propriétaire, parce qu'il ne valait plus rien. Elle proposa de payer les frais vétérinaires pour euthanasier l'animal. On s'y opposa, sous prétexte que l'accord du propriétaire était indispensable.

Sur le marché, Clare Sloan a également vu des vaches prêtes à mettre bas. Et parfois, le vêlage se faisait sur place. On peut imaginer dans quelles conditions !

Clare Sloan indique également que de nombreux animaux malades sont laissés sans soins, telle cette vache qui boitait du fait d'une blessure mal guérie à une patte, ou ces nombreux moutons qui souffrent de la maladie de Piéfin. Cette maladie très douloureuse s'attaque aux sabots et aux ligaments des pattes. Certains moutons se déplacent en s'appuyant sur leurs genoux, tant ils souffrent.



De plus, la pratique générale est de ne pas abreuver, ni nourrir les animaux. Pourtant, des robinets d'eau sont disponibles !

Mais à toutes ces souffrances, s'ajoutent les mauvais traitements. L'usage de l'aiguillon, un morceau de bois prolongé par une pointe de fer, n'a rien d'exceptionnel. Pourtant, la législation française en interdit l'utilisation. Les bâtons et les aiguillons électriques sont utilisés avec acharnement.

Il arrive parfois que les marchands distribuent aux moutons des coups de pied ou qu'ils les traînent en les tenant par une patte, au risque de disloquer leurs épaules.

Des vaches qui n'ont pas été traitées souffrent terriblement de leurs pis gonflés de lait.

Dès que nous avons eu connaissance du rapport de Clare Sloan, nous sommes intervenus auprès de Philippe Vasseur, Ministre de l'Agriculture, pour lui demander de prendre au plus vite les mesures qui s'imposaient, afin d'assurer une meilleure protection des animaux en transit sur les marchés. A savoir : davantage de contrôles par

les inspecteurs-vétérinaires, l'interdiction d'amener sur les marchés les vaches prêtes à mettre bas, les très jeunes animaux et les animaux malades ou blessés (ces derniers devraient être abattus sur leur lieu d'élevage).

Nous avons également déposé une plainte officielle auprès de la Commission de l'Union Européenne à Bruxelles et informé l'ensemble des médias français des souffrances inacceptables dont étaient victimes les animaux à Sancoins. Le résultat ne s'est pas fait attendre. La rédaction du

Des truies suppliciées sur le plus grand marché porcin de France.

journal télévisé de France 2 s'est rendue avec une caméra cachée sur le marché. Le reportage réalisé, qui a été diffusé le 19 mai dernier, en dit long : membres brisés, cornes cassées, animaux assoiffés, usage illégal d'aiguillons, etc... Bref, de quoi soulever à nouveau un véritable tollé.

Nous sommes retournés incognito sur le marché, après la diffusion du reportage sur France 2. Comme par hasard, tous les aiguillons avaient disparu. Restaient toutefois à signaler la présence de vaches rachitiques et un marchand qui assommait un bovin à coups de bâton. Certaines habitudes sont dures à perdre !

Toutes nos démarches n'auront pas été vaines car, quelques semaines plus tard, nous avons reçu un courrier de Philippe Vasseur, nous informant que le nombre d'agents des services vétérinaires serait renforcé sur le marché de Sancoins et qu'un nouvel arrêté serait pris afin d'interdire la présentation d'animaux gravement malades, blessés ou accidentés sur les foires et marchés.

Franz Fischler, le Commissaire européen à l'Agriculture, nous a également fait savoir que le gouvernement français serait "questionné" sur ce dossier et qu'un inspecteur vétérinaire de la commission visiterait le marché de Sancoins.

La mobilisation de tous aura donc porté ses fruits. Mais les marchés aux bestiaux sont nombreux en France et il y a fort à parier que Sancoins n'est qu'un exemple parmi beaucoup d'autres. A cet égard, vous pouvez compter sur la vigilance de la PMAF.



En mai dernier, alors que nous poursuivions notre enquête sur les marchés aux bestiaux français, nous avons découvert une pratique incroyablement barbare sur le marché porcin de Trie-sur-Baïse, près de Tarbes.

Notre enquêteur a filmé une femme qui stérilise sur place des truies sans les anesthésier, une opération extrêmement douloureuse. Nous avons filmé sept opérations. A chaque fois, la procédure était la même.

D'abord, la truie est immobilisée sur une table rudimentaire en métal. A l'aide d'un scalpel, la femme qui réalise l'opération fait une entaille dans le corps de l'animal et coupe ses muscles abdominaux.

Ensuite, elle introduit un forceps dans son corps et cherche en tâtonnant avec ses doigts à localiser les ovaires.

Lorsqu'elle les a localisés, elle tire dessus pour les dégager, et les retire du corps de la truie. Tout cela se fait sans anesthésie. Les animaux souffrent atrocement tout au long de cette mutilation.

A la fin de l'opération, la truie est rechargée dans un camion, et une autre est déchargée pour subir la même boucherie.

Selon des propos tenus à notre enquêteur, cette opération est réalisée, afin que les porcs grossissent plus vite.

En juin, nous avons dénoncé cette pratique, en organisant une conférence de presse à la Maison des Polytechniciens à Paris. Nous avons aussi diffusé plus d'un millier de communiqués de presse, dans lesquels nous disions "Jamais nous n'aurions imaginé pouvoir trouver, en France, une scène d'une telle cruauté ! Comment les auteurs de cette pratique barbare ont-ils pu la mettre en oeuvre impunément, sous le regard passif de nombreux



témoins, sur le plus grand marché porcin de France (68 800 porcs ont transité sur le marché de Trie-sur-Baïse en 1993!!??). Une fois de plus, la PMAF apporte la preuve que des contrôles plus nombreux sont nécessaires, pour assurer une réelle protection des animaux en transit sur les marchés".

La presse a donné un large écho à cette affaire. "Le Figaro", le journal "30 Millions d'Amis", "Minute" et "France Info" l'ont dénoncé avec vigueur. TF1 a également diffusé au journal télévisé des extraits de nos images et a interviewé Ghislain Zuccolo, coordinateur de la PMAF. Nos images ont aussi été montrées sur Canal + et dans l'émission "Comme un Lundi", animée par Christophe Dechavanne. La rédaction du journal télévisé de TF1 a interviewé des paysans du sud de la France qui ont reconnu que cette pratique était courante.

PAGE DE GAUCHE

- 1 - Les bêtes sont parfois blessées pendant leur transport ou lors de manipulations.
- 2 - Cette vache est prête à vêler.
- 3 - Ce veau, bien que malade, fut conduit sur le marché.
- 4 - Cette vache aux pis gorgés de lait aurait dû être traitée depuis longtemps.
- 5 - Ce mouton éventré, mourant, attend qu'on mette un terme à son triste sort.

PAGE DE DROITE

- 6 - La truie est placée sur la table d'opération.
- 7 - Une incision est faite et les ovaires sont attachés.
- 8 - Le supplice



Il nous a donc semblé important d'interpeller l'ensemble des syndicats agricoles pour leur demander de condamner publiquement cette pratique. Nous avons adressé un courrier aux organismes suivants : Confédération Nationale des Jeunes Agriculteurs, Confédération Paysanne, Coordination Rurale, Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles, Fédération Nationale Porcine, Modef, et Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture. Seule, la Confédération Paysanne a eu la correction de nous répondre.

Des chaînes allemandes et suisses ont aussi diffusé nos images et, en peu de temps, la Ligue Suisse Contre la Vivisection a recueilli plus de 12 000 cartes de protestation qui ont été remises au gouvernement français.

Nous avons, pour notre part, adressé notre film à Philippe Vasseur, Ministre de l'Agriculture, et nous avons déposé une plainte auprès de la Commission de l'Union Européenne à Bruxelles.

Le 13 septembre, nous avons reçu la réponse tant attendue de Philippe Vasseur. Celui-ci nous écrit : "Cette pratique constitue un mauvais traitement, voire des sévices graves ou un acte de cruauté envers un animal, et est réprimée par les articles R.654-1 et 511-1 du Code Pénal. J'ai demandé aux Services Vétérinaires du département concerné de bien vouloir diligenter une enquête à ce sujet et de relever toute infraction constatée". Depuis, un arrêté municipal a été pris pour confirmer cette interdiction.

D'une part, nous avons donc pu constater que si de bonnes lois existent dans notre pays pour protéger les animaux, c'est une autre affaire que de les faire appliquer. D'autre part, il y a fort à parier que des éleveurs continueront à stériliser ainsi leurs truies, à l'abri des regards indiscrets. A chacun donc d'ouvrir tout grand les oreilles et les yeux et merci de nous tenir informés !



ETRES SENSIBLES OU PRODUITS AGRICOLES ?

UNE IMPORTANTE NOUVELLE CAMPAGNE

Il y a 4 ans, une camionnette transportant 36 boîtes de carton faisait route pour Strasbourg. Ces boîtes contenaient plus d'un million de signatures recueillies dans toute l'Union Européenne et destinées au Parlement Européen.

Le Traité de Rome - pierre angulaire de la législation de l'U.E. - classe les animaux comme des marchandises ou des "produits agricoles". La pétition de la PMAF demandait que le Traité de Rome - le traité qui a institué l'U.E. - offre aux animaux un nouveau statut, celui "d'êtres sensibles".

Des êtres sensibles :

L'attitude du Traité de Rome envers les animaux est illustrée par l'annexe II de ce Traité. Celui-ci classe les animaux de ferme vivants parmi les produits agricoles, au même rang que les légumes, les céréales, la viande, les tripes, les vessies ou les estomacs d'animaux. Comme si un animal vivant n'était en rien différent d'un animal mort.

Un statut des animaux vivants dans le Traité de Rome devrait reconnaître qu'ils sont des créatures vivantes capables de ressentir la douleur et la détresse.

Un tel statut contribuerait à ce que la législation et la politique de l'U.E. témoignent davantage d'intérêt à leur bien-être. Cela pourrait mener à la suppression dans l'U.E. des batteries de veaux, de truies et de poules pondeuses, car cela obligerait le Conseil des Ministres de l'U.E. à prendre au sérieux les questions touchant au bien-être des animaux.

La fin des longs transports d'animaux vivants :

Un nouveau statut des animaux dans le Traité de Rome pourrait signifier la fin des transports d'animaux vivants sur de longues distances.

Parce qu'ils sont considérés comme des marchandises, les animaux sont soumis aux règles de libre échange prévues par le Traité de Rome. De ce fait, ils sont fréquemment transportés sur des distances interminables à travers l'Europe.

Si le Traité de Rome reconnaissait les animaux comme des êtres sensibles, cela renforcerait notre argumentation selon laquelle ils ne peuvent être considérés comme des "marchandises". Seules, leurs carcasses seraient alors exposées aux règles du libre échange. Ainsi, avec un nouveau statut des animaux dans le Traité de Rome, nous pourrions voir disparaître les transports d'animaux vivants sur de longues distances.

Le succès de notre pétition :

En 1994, le Parlement Européen a apporté son soutien à notre souhait et a exprimé le vœu que les animaux aient, dans le Traité de Rome, un nouveau statut, celui d'êtres sensibles.



Dès 1991, notre pétition eut son premier résultat positif, lorsqu'une déclaration sur la protection des animaux fut annexée au Traité de Maastricht. Cette déclaration précise :

"La Conférence invite le Parlement Européen, le Conseil et la Commission, ainsi que les Etats membres, à tenir pleinement compte, lors de l'élaboration et de la mise en oeuvre, de la Politique Agricole Commune, des transports, du marché intérieur, et de la recherche, des exigences en matière de bien-être des animaux".

Cette déclaration a permis que davantage de considération soit donnée à la protection des animaux. Ce n'est cependant qu'un premier pas. Ce qu'il faut, c'est une modification des termes du Traité de Rome lui-même.

La PMAF fera Campagne :

La prochaine révision du Traité de Rome aura lieu à la Conférence Intergouvernementale de 1996. Ce sera une série de réunions entre les gouvernements des 15 Etats membres, couronnées par une rencontre décisive prévue pour décembre 1996.



La PMAF fera vigoureusement campagne, afin de persuader le gouvernement français de demander à tous ses partenaires de l'U.E. d'adopter un nouveau statut pour les animaux dans le Traité de Rome, lors de cette Conférence Intergouvernementale (CIG) de 1996. Nos branches anglaise et irlandaise mèneront des campagnes semblables.

Modifications du Traité :

La PMAF a produit un projet détaillé d'un nouvel article qui, à nos yeux, devrait être inséré dans le Traité. En

particulier, nous estimons que ce nouvel article devrait indiquer que :

- les animaux sont des êtres sensibles et doivent être considérés comme tels dans la législation européenne,
- la nécessité d'assurer le respect du bien-être des animaux doit être incluse dans la liste des activités fondamentales de l'U.E.,
- la nécessité de protéger les animaux de ferme doit être ajoutée à la liste des éléments à prendre en compte dans la politique agricole commune.



Ce nouvel article serait, dans son esprit, analogue à ceux sur l'Environnement qui ont été ajoutés au Traité en 1986. Ces articles ont obligé l'U.E. à prendre en considération les problèmes d'environnement. Notre nouvel article pourrait, de façon semblable, apporter un réel progrès à la condition animale.

Nous sommes déjà intervenus auprès des Députés européens et du Ministère français des Affaires européennes et déjà, cette année, la Commission Environnement du Parlement européen a recommandé l'adoption d'un nouvel article dont la rédaction est très voisine de celle proposée par la PMAF.

De plus, en mai dernier, le Parlement européen a demandé que le Traité de Rome soit renforcé, de façon à ce que le bien-être des animaux devienne un des principes fondamentaux de l'U.E.

Agissons :

1) Vous pouvez écrire à Michel Barnier, Ministre délégué aux Affaires européennes. Dites-lui votre souhait que la France fasse le maximum pour que le Traité de Rome accorde aux animaux un statut, celui d'êtres sensibles. Vous pouvez lui écrire à cette adresse :

Ministère des Affaires Etrangères
37 quai d'Orsay
75351 PARIS Cedex 07

2) Vous pouvez écrire une lettre similaire à :

Monsieur Philippe Vasseur
Ministre de l'Agriculture, de la Pêche
et de l'Alimentation
78 rue de Varenne
75700 PARIS.

3) Nous joignons à ce bulletin une pétition pour un nouveau statut des animaux. Vous pouvez nous en demander d'autres, si vous le souhaitez. Ces pétitions doivent nous être retournées avant le 1^{er} mai 1996.

La PMAF a agi :

* La chaîne d'information LCI a diffusé un reportage sur l'élevage intensif réalisé à partir d'images tournées par la PMAF.

* Des images sur le transport des animaux, tournées par la PMAF, ont été montrées dans l'émission "Sans aucun doute" sur TF1 ainsi que dans l'émission "Unis pour Vaincre" animée par Jean-Pierre Pernaut.

* La PMAF a apporté son aide au journal le Reader's Digest qui a mené une enquête sur le transport des animaux. Un excellent article a été publié.

* Ghislain Zuccolo, coordinateur de la PMAF, a été l'invité de Jean-Pierre Hufin, dans l'émission qu'il anime les samedis matins sur France Inter, pour parler des conditions de transport des animaux.

* La PMAF est intervenue lors d'une émission animée sur Radio Béarn, pour exposer son point de vue sur l'élevage intensif.

* La PMAF a participé à une manifestation dans le port de Douvres, au Royaume-Uni, contre les transports d'animaux sur de longues distances. A cette occasion, la PMAF a été interviewée par France 3 littoral, la BBC TV, la Meridian TV et la BBC Radio Kent.

* La 5 a diffusé, à une quinzaine de reprises, un petit reportage de 3 minutes sur l'élevage intensif réalisé avec des images tournées par la PMAF.

* Ghislain Zuccolo, a participé à l'émission "Comme un Lundi", animée par Christophe Dechavanne sur TF1, qui avait pour thème "Mange-t-on trop de viande ?". Il est intervenu pour dénoncer les conditions de transport des animaux, l'élevage intensif des poulets de chair et les conditions déplorables dans lesquelles sont abattues chaque année, en France, des millions de volailles. Des images tournées par la PMAF ont aussi été montrées lors de cette émission.

* Cet été encore, du fait de la canicule, 1,5 millions de poulets sont morts étouffés en Bretagne. La PMAF a diffusé un communiqué à la presse pour dénoncer le nombre excessif de poulets élevés par mètre carré (de 18 à 22) qui est à l'origine de cette hécatombe. Suite à notre communiqué, l'Agence France Presse a diffusé une dépêche qui a donné le point de vue de la PMAF et de très nombreux articles ont été publiés dans les journaux régionaux. Presque tous les journaux télévisés ont également montré des images tournées dans les élevages de poulets et ont fait état du mécontentement des protecteurs des animaux.

* La PMAF a présenté sa vidéo sur le transport des animaux "Pour quelques centimes de plus" au Parlement Européen. Une trentaine de députés et assistants parlementaires ont assisté à sa projection.

* La PMAF a tenu un stand au salon "Vivez Nature" à Nogent-sur-Marne, en région parisienne, au salon "Marjolaine" à Vincennes et au salon "Hygène" à Strasbourg.

* La PMAF a participé à une réunion organisée par l'association "Alliance Paysans Ecologistes Consommateurs" sur le thème "Agriculture et environnement en Europe". Au cours de cette réunion, la PMAF a demandé que l'Union Européenne accorde des subventions en priorité aux agriculteurs qui utilisent des méthodes d'élevage respectant le bien-être des animaux.



PMAF

PROTECTION MONDIALE DES ANIMAUX DE FERME
4, rue Maurice Barrès 57000 METZ
Tel: 87 36 46 05 Fax: 87 36 47 82